



Distr. générale 8 février 2018 Français

Original: angla is

# Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

### Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa treizième session, tenue à Bonn du 6 au 18 novembre 2017

#### Première partie Délibérations

#### Table des matières

	Paragraphes	Page
Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)	1–2	4
Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)	3–19	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3–4	4
B. Élection au Bureau de membres de remplacement	5	5
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires	6–9	6
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	10–11	6
E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto	12–16	6
F. Participation	17–18	7
G. Documentation	19	7
Rapports des organes subsidiaires (point 3 de l'ordre du jour)	20–23	8
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	20–21	8
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	22–23	8
Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (point 4 de l'ordre du jour)	24–30	8
Questions relatives à l'application conjointe (point 5 de l'ordre du jour)	31–36	9
Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (point 6 de l'ordre du jour)	37–41	10
Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (point 7 de l'ordre du jour)	42–49	11
A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation	42–47	11
B. Troisième examen du Fonds pour l'adaptation	48–49	12
	Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)	Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)

GE.18-01426 (F) 080318 080318





VIII.	du 1	port sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto int 8 de l'ordre du jour)	50-52	12
IX.		ification et examen des informations communiquées par les Parties ées à l'annexe I (point 9 de l'ordre du jour)	53-55	13
	A.	Communications nationales	53-54	13
	В.	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto	55	13
X.		iforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto int 10 de l'ordre du jour)	56-57	13
XI.	Que	estions relatives au : (point 11 de l'ordre du jour)	58-59	13
	A.	Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto		13
	B.	Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto	58-59	13
XII.	I. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (point 12 de l'ordre du jour)		60	14
XIII.	-	estions administratives, financières et institutionnelles int 13 de l'ordre du jour)	61-64	14
	A.	Rapport d'audit et états financiers de 2016		14
	B.	Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017	61-62	14
	C.	Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019	63-64	14
XIV.	Réu	nion de haut niveau (point 14 de l'ordre du jour)		14
XV.	Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)		15	
XVI.	I. Conclusion des travaux de la session (point 16 de l'ordre du jour)		66-70	15
	A.	Adoption du projet de rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa treizième session	68	15
	B.	Clôture de la session	69-70	15
Annexe				
	du I	ties au Protocole de Kyoto, Parties à la Convention dotées du statut d'observateur à Protocole de Kyoto et États dotés du statut d'observateur participant à la treizième a Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	session	16

## Deuxième partie

Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa treizième session

## Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

#### FCCC/KP/CMP/2017/7/Add.1

Décisions	
1/CMP.13	Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation
2/CMP.13	Troisième examen du Fonds pour l'adaptation
3/CMP.13	Directives relatives au mécanisme pour un développement propre
4/CMP.13	Quatrième examen de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition au titre du Protocole de Kyoto
5/CMP.13	Questions administratives, financières et institutionnelles
6/CMP.13	Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019
7/CMP.13	Budget du relevé international des transactions et méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé pour l'exercice biennal 2018-2019
Résolution	
1/CMP.13	Remerciements au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et aux habitants de la ville de Bonn

#### I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

- 1. La treizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte le 6 novembre 2017 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bonn (Allemagne), par M. Frank Bainimarama, Président de la treizième session de la CMP¹.
- 2. La Conférence des Parties (COP), la CMP et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) ont tenu une séance plénière commune pour entendre des déclarations liminaires<sup>2</sup>.

#### II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

#### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

- 3. À sa 1<sup>re</sup> séance<sup>3</sup>, le 6 novembre, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté<sup>4</sup>, établi en accord avec le Président de la douzième session de la CMP, après consultation du Bureau, et tenant compte des vues exprimées par les membres du Bureau ainsi que de celles exprimées par les Parties<sup>5</sup> à la quarante-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).
- 4. Sur proposition du Président de la treizième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :
  - 1. Ouverture de la session.
  - 2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour ;
    - b) Élection au Bureau de membres de remplacement ;
    - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
    - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
    - e) État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
  - 3. Rapports des organes subsidiaires :
    - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
    - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
  - 4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.

La treizième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties (COP) et à la deuxième partie de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la COP et de la CMA figurent dans des rapports distincts (FCCC/CP/2017/11 et FCCC/PA/CMA/2017/2, respectivement). Les déclarations et l'allocution de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence sont évoquées dans le rapport de la COP.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 38.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les séances de la CMP dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> FCCC/KP/CMP/2017/1.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir le document FCCC/SBI/2017/7, par. 104.

- 5. Questions relatives à l'application conjointe.
- 6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
- 7. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation :
  - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation ;
  - b) Troisième examen du Fonds pour l'adaptation.
- 8. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
- 9. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I<sup>6</sup> :
  - a) Communications nationales;
  - b) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
- 10. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
- 11. Questions relatives au :
  - a) Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto ;
  - b) Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
- 12. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
- 13. Questions administratives, financières et institutionnelles :
  - a) Rapport d'audit et états financiers de 2016 ;
  - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017;
  - c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 14. Réunion de haut niveau :
  - a) Déclarations des Parties ;
  - b) Déclarations d'organisations ayant le statut d'observateur.
- 15. Questions diverses.
- 16. Conclusion des travaux de la session :
  - Adoption du projet de rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa treizième session;
  - b) Clôture de la session.

## B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. La CMP a examiné ce point subsidiaire à sa 1<sup>re</sup> séance, ainsi qu'à sa 13<sup>e</sup> séance, le 18 novembre. Il n'a pas été nécessaire de procéder à l'élection de membres de remplacement<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article 1<sup>er</sup> du Protocole de Kyoto.

La liste des membres du Bureau de la vingt-troisième session de la COP, de la treizième session de la CMP et de la deuxième partie de la première session de la CMA figure au paragraphe 17 du document FCCC/CP/2017/11.

# C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

- 6. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire<sup>8</sup> et a proposé que la CMP suive l'organisation des travaux convenue par la COP<sup>9</sup>.
- 7. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires :

#### Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 11 a) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

#### Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 7 b) Troisième examen du Fonds pour l'adaptation
- Point 9 a) Communications nationales
- Point 10 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 11 b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 13 a) Rapport d'audit et états financiers de 2016
- Point 13 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017
- Point 13 c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019
- 8. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par le Président.
- 9. Le Président a organisé une séance plénière informelle de bilan le 11 novembre afin d'examiner les progrès accomplis au cours de la première semaine de la Conférence et d'entendre les vues des Parties sur la manière de faire progresser les travaux au cours de la deuxième semaine pour parvenir à un résultat positif<sup>10</sup>.

#### D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

- 10. À la 11<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs<sup>11</sup> dans lequel il était indiqué que le Bureau, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur tel qu'il est appliqué, avait examiné et approuvé les pouvoirs des représentants des Parties.
- 11. À la même séance, compte tenu du rapport du Bureau et des pouvoirs supplémentaires présentés, la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session<sup>12</sup>.

# E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto (Point 2 e) de l'ordre du jour)

12. À la 1<sup>re</sup> séance, le secrétariat a rappelé que, le 8 décembre 2012, à sa huitième session, la CMP avait adopté l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto<sup>13</sup>, conformément aux articles 20 et 21 du Protocole de Kyoto. Compte tenu du nombre actuel de Parties

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> FCCC/KP/CMP/2017/1.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> FCCC/CP/2017/11, par. 19 et 25 à 30.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Voir https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/informal-stocktaking-plenary-by-the-president.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> FCCC/CP/2017/10-FCCC/KP/CMP/2017/7-FCCC/PA/CMA/2017/2.

Pour la liste des pouvoirs supplémentaires présentés après la remise du rapport sur la vérification des pouvoirs, voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Décision 1/CMP.8.

au Protocole de Kyoto (192), 144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'Amendement de Doha entre en vigueur. Le secrétariat a fait observer qu'au 6 novembre 2017, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha de 84 Parties.

- 13. Le Président a informé les participants que, le 19 septembre 2017, les Fidji avaient déposé leur instrument d'acceptation de l'Amendement de Doha. Il a engagé vivement toutes les Parties au Protocole de Kyoto entendant ratifier l'Amendement de Doha à accélérer leurs procédures internes afin de déposer dès que possible leurs instruments d'acceptation auprès du Dépositaire. Sur proposition du Président, la CMP a pris note de l'état de la ratification de l'Amendement de Doha au 6 novembre 2017.
- 14. À la 12e séance, le 18 novembre, le Président a informé la CMP que le Dépositaire avait reçu sept instruments d'acceptation supplémentaires de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la Finlande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Slovaquie et de la Suède. Il a félicité ces Parties d'avoir accepté l'Amendement de Doha et a fait savoir à la CMP que 54 nouveaux instruments étaient nécessaires pour que celui-ci entre en vigueur.
- 15. Sur proposition du Président, la CMP a pris note de l'état actualisé de la ratification de l'Amendement de Doha.
- 16. À la 15° séance de la COP tenue conjointement avec la 14° séance de la CMP et la 19° séance de la CMA le 18 novembre pour entendre les déclarations de clôture, l'Australie a déclaré que l'Amendement de Doha et les décisions connexes de mise en application permettaient au Protocole de Kyoto de rester opérationnel entre la première et la deuxième période d'engagement, dans l'attente de l'entrée en vigueur de l'Amendement. L'Australie a également déclaré qu'elle avait accepté l'Amendement de Doha en partant du principe qu'aucune autre directive de la CMP n'était nécessaire pour permettre aux Parties de s'atteler pleinement à la mise en œuvre de l'Amendement et d'entamer la deuxième période d'engagement.

#### F. Participation

- 17. La session tenue à Bonn a rassemblé les représentants de 188 Parties au Protocole de Kyoto, ainsi que les représentants de cinq Parties à la Convention dotées du statut d'observateur auprès du Protocole de Kyoto et d'un État doté du statut d'observateur, dont la liste figure en annexe<sup>14</sup>.
- 18. Conformément à la décision 36/CMP.1, la décision de la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également à la CMP. La liste des organisations nouvellement admises en qualité d'observateurs aux sessions de la COP, de la CMP et de la CMA figure dans le document FCCC/CP/2017/2<sup>15</sup>.

#### **G.** Documentation

19. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa treizième session est disponible sur le site Web de la Convention<sup>16</sup>.

Pour une liste des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales, voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 48.

Pour un compte rendu complet des délibérations concernant le point subsidiaire de l'ordre du jour de la Conférence des Parties relatif à l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 18.

http://unfccc.int/meetings/bonn\_nov\_2017/session/10377/php/view/documents.php#c et http://unfccc.int/meetings/bonn\_nov\_2017/in-session/items/10494.php.

### III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

# A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 3 a) de l'ordre du jour)

- 20. À la 11° séance, le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), M. Carlos Fuller (Belize), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-septième session<sup>17</sup> et a rendu compte oralement des résultats des quarante-sixième et quarante-septième sessions de cet organe.
- 21. À la même séance, la CMP, sur proposition du Président, a pris note du rapport du SBSTA sur sa quarante-sixième session<sup>18</sup>, du projet de rapport du SBSTA sur sa quarante-septième session et du rapport oral de son président. Le Président a remercié M. Fuller pour sa direction avisée des travaux du SBSTA au cours des deux dernières années.

#### B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

- 22. À la 11<sup>e</sup> séance, le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow (Pologne), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa quarante-septième session<sup>19</sup> et a rendu compte oralement des résultats des quarante-sixième et quarante-septième sessions de cet organe.
- 23. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBI sur sa quarante-sixième session<sup>20</sup>, du projet de rapport sur sa quarante-septième session et du rapport oral de son président. Le Président a remercié M. Chruszczow pour sa direction avisée des travaux du SBI au cours des deux dernières années.

# IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 4 de l'ordre du jour)

- 24. À la 3<sup>e</sup> séance, le 7 novembre, le Président s'est référé au rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) à la CMP<sup>21</sup>, portant sur ses activités au cours de la période du 18 septembre 2016 au 22 septembre 2017.
- 25. À l'invitation du Président, M. Frank Wolke (Allemagne), Président du Conseil exécutif du MDP, a rendu compte à la CMP des travaux du Conseil. Il a souligné que le Conseil avait recommandé à la CMP de lui donner des directives concernant le fonctionnement du MDP au-delà de la deuxième période d'engagement. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil pour leurs efforts et a salué les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.
- 26. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M<sup>me</sup> Karoliina Attonen (Finlande) et M. Takalani Rambau (Afrique du Sud).
- 27. À la même séance, une déclaration a été faite par un représentant d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels.

<sup>17</sup> FCCC/SBSTA/2017/L.18.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> FCCC/SBSTA/2017/4 et Add.1.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> FCCC/SBI/2017/L.19.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> FCCC/SBI/2017/7 et Add.1 et 2.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> FCCC/KP/CMP/2017/5.

- 28. À la 11° séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 3/CMP.13, intitulée « Directives relatives au mécanisme pour un développement propre ». Le Président a remercié M<sup>me</sup> Anttonen et M. Rambau pour leurs efforts.
- 29. À la 13e séance, le Président a noté que le Conseil exécutif du MDP était dans l'attente de candidatures, et a engagé instamment les États concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 31 janvier 2018 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres suppléants désignés seraient réputés élus à la treizième session de la CMP, conformément à la pratique établie.
- 30. Sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP dont le nom suit<sup>22</sup>:

#### Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

	Membre	Membre suppléant
États d'Europe orientale	M <sup>me</sup> Diana Harutyunyan (Arménie)	M <sup>me</sup> Nataliya Kushko (Ukraine)
Petits États insulaires en développement	M. Amjad Abdulla (Maldives)	M. Omar Yuvual Alcock (Jamaïque)
Parties visées à l'annexe I	M. Piotr Dombrowicki (Pologne)	M. Frank Wolke (Allemagne)
Parties non visées à l'annexe I	M. Maosheng Duan (Chine)	
	M. Benjamin S. Karmorh (Libéria)	

# V. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 5 de l'ordre du jour)

- 31. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe à la CMP<sup>23</sup>, qui décrit les activités réalisées par le Comité pendant la période du 22 septembre 2016 au 25 août 2017.
- 32. À l'invitation du Président, la Vice-Présidente du Comité, M<sup>me</sup> Gherghita Nicodim (Roumanie), a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du Comité. Elle a souligné que les recommandations du Comité à la CMP étaient liées à l'analyse et à la réflexion du Comité concernant l'expérience et les enseignements tirés de l'application conjointe. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité pour leurs travaux et a pris note de la possibilité qu'offre l'application conjointe d'appuyer la bonne exécution des activités de coopération en faveur du climat.
- 33. Le Président a rappelé qu'à sa vingt et unième session, la COP avait décidé que l'expérience et les enseignements retirés des mécanismes existants devraient être pris en considération dans l'établissement du mécanisme visé au paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris<sup>24</sup>. Il a également rappelé qu'à sa douzième session la CMP avait déjà relevé que les enseignements à retenir avaient été pris en compte dans le document FCCC/SBI/2016/L.8<sup>25</sup>.

La liste la plus récente des membres et membres suppléants est disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/bodies/election\_and\_membership/application/pdf/nominations\_received.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> FCCC/KP/CMP/2017/2.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Décision 1/CP.21, par. 37 f).

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Décision 5/CMP.12, par. 3.

- 34. À la même séance, une déclaration a été faite par un représentant des ONG représentant les milieux commerciaux et industriels.
- 35. À la 13° séance, le Président a noté que le Comité était dans l'attente de candidatures et a engagé instamment les États concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 31 janvier 2018 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres et membres suppléants désignés seraient réputés élus à la treizième session de la CMP, conformément à la pratique établie.
- 36. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Comité de supervision de l'application conjointe les membres et membres suppléants dont le nom suit<sup>26</sup> :

#### Comité de supervision de l'application conjointe

	Membre	Membre suppléant
Petits États insulaires en développement	M. Albert Williams (Vanuatu)	M. Derrick Oderson (Barbade)
Parties visées à l'annexe I	M <sup>me</sup> Vanessa Leonardi (Italie)	M. Konrad Raeschke-Kessler (Allemagne)
Parties visées à l'annexe I en transition	M <sup>me</sup> Izabela Zborowskaa (Pologne)	M <sup>me</sup> Iryna Rudzko (Bélarus)

# VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 6 de l'ordre du jour)

- 37. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la CMP<sup>27</sup>, portant sur les activités menées par le Comité au cours de la période du 10 septembre 2016 au 8 septembre 2017.
- 38. À l'invitation du Président, le Coprésident de la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Gerhard Loibl (Autriche), a présenté les principaux points du rapport annuel à la CMP. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité pour leurs efforts au cours de l'année écoulée.
- 39. À la même séance, sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du Comité et du rapport final de compilation et de comptabilisation sur l'Ukraine pour la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto<sup>28</sup>. Également sur proposition du Président, la CMP a remercié les Parties qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en vue de soutenir les travaux du Comité et elle a invité les Parties à verser des contributions au Fonds précité durant l'exercice biennal 2018-2019.
- 40. À la 13° séance, le Président a noté que le Comité était dans l'attente de candidatures et a engagé instamment les États concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 31 janvier 2018 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres et membres suppléants désignés seraient réputés élus à la treizième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Voir la note de bas de page 22 ci-dessus.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> FCCC/KP/CMP/2017/4.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> FCCC/KP/CMP/2017/CAR/UKR.

41. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Comité de contrôle du respect des dispositions les membres et membres suppléants dont le nom suit<sup>29</sup>:

#### Comité de contrôle du respect des dispositions - chambre de la facilitation

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	M <sup>me</sup> Veronica Jakarasi (Zimbabwe)	M. Bubu Jallow (Gambie)
États d'Asie et du Pacifique	M. Abdullah Al-Ghamdi (Arabie saoudite)	M. Gao Xiang (Chine)
Parties visées à l'annexe I	M. Kunihiko Shimada (Japon)	M <sup>me</sup> Deciana Speckmann (Australie)
Parties non visées à l'annexe I	M. Mamadou Diobe Gueye (Sénégal)	

#### Comité d'examen du respect des dispositions - chambre de l'exécution

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	M. Yao Osafo (Ghana)	M <sup>me</sup> Marília Telma António Manjate (Mozambique)
Parties visées à l'annexe I	M. Milan Zvara (Slovaquie)	M. Jacob Werksman (Union européenne)

Parties non visées à l'annexe I M. Ba Moussa (Mauritanie)

### VII. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

#### A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

- 42. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la CMP<sup>30</sup>, portant sur les activités réalisées par le Conseil au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.
- 43. À l'invitation du Président, le Vice-Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Victor Vinas (République dominicaine), a présenté les résultats obtenus au cours de la dernière période considérée. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour l'important travail fourni.
- 44. Sur proposition du Président, la CMP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par M<sup>mes</sup> Patience Damptey (Ghana) et Gemma O'Reilly (Irlande).
- 45. À la 13° séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 1/CMP.13, intitulée « Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation ». Le Président a remercié M<sup>mes</sup> Damptey et O'Reilly pour leurs efforts.
- 46. À la même séance, le Président a noté que le Conseil était dans l'attente de candidatures et a engagé instamment les États concernés à poursuivre les consultations et à soumettre les candidatures manquantes à la Secrétaire exécutive dans les meilleurs délais et d'ici au 31 janvier 2018 au plus tard. Une fois ces candidatures reçues par la Secrétaire exécutive, les membres et membres suppléants désignés seraient réputés élus à la treizième session de la CMP, conformément à la pratique établie.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Voir la note de bas de page 22 ci-dessus.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> FCCC/KP/CMP/2017/6.

47. Sur proposition du Président, la CMP a élu au Conseil du Fonds pour l'adaptation les membres et membres suppléants dont le nom suit<sup>31</sup> :

#### Conseil du Fonds pour l'adaptation

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	M. David Kaluba (Zambie)	M. Admasu Nebebe (Éthiopie)
États d'Asie et du Pacifique	M. Mirza Shawkat Ali (Bangladesh)	M. Massoud Rezvanian Rahaghi (République islamique d'Iran)
États d'Europe orientale	M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie)	M <sup>me</sup> Ardiana Sokoli (Albanie)
États d'Europe occidentale et autres États	M <sup>me</sup> Barbara Schäfer (Allemagne)	M <sup>me</sup> Aida Velasco Munguira (Espagne)
Parties visées à l'annexe I	M <sup>me</sup> Sylviane Bilgischer (Belgique)	M <sup>me</sup> Yuka Greiler (Suisse)
Parties non visées à l'annexe I	M. Charles Mutai (Kenya)	
Pays les moins avancés	M. Chebet Maikut (Ouganda)	M. Naresh Sharma (Népal)

#### B. Troisième examen du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

- 48. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.
- 49. À sa 13<sup>e</sup> séance, sur recommandation du SBI<sup>32</sup>, la CMP a adopté la décision 2/CMP.13 intitulée « Troisième examen du Fonds pour l'adaptation ».

# VIII. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

- 50. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au rapport<sup>33</sup> sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto<sup>34</sup>, qui avait eu lieu le 5 juin 2014.
- 51. Le Président a insisté sur la nécessité d'accélérer l'entrée en vigueur de l'Amendement de Doha et a souligné qu'il était important que les Parties visées à l'annexe I de la Convention fixent des objectifs ambitieux de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement. Il a proposé que M. Luke Daunivalu (Fidji) tienne des consultations sur la question et en communique le résultat à la CMP.
- 52. À la 11e séance, le Président a remercié M. Daunivalu pour ses efforts et a indiqué à la CMP qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur la question. Sur proposition du Président, la CMP est convenue, en application des articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, que ce point serait inscrit à l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la CMP (décembre 2018).

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Voir la note de bas de page 22 ci-dessus.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> FCCC/SBI/2017/19, par. 94.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Établi en application des dispositions du paragraphe 10 de la décision 1/CMP.8.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> FCCC/KP/CMP/2014/3.

# IX. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I<sup>35</sup>

(Point 9 de l'ordre du jour)

#### A. Communications nationales

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

- 53. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.
- 54. À sa 11e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI<sup>36</sup> sur l'état de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Elle a aussi noté que le SBI poursuivrait l'examen de la compilation-synthèse des deuxièmes rapports biennaux à sa quarante-huitième session (avril-mai 2018).

# B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

55. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2017<sup>37</sup>. La CMP a pris note des informations qui y figuraient.

# X. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

- 56. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.
- 57. À sa 11° séance, sur recommandation du SBI<sup>38</sup>, la CMP a adopté la décision 4/CMP.13, intitulée « Quatrième examen de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition au titre du Protocole de Kyoto ».

#### XI. Questions relatives au:

(Point 11 de l'ordre du jour)

#### A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

#### B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

58. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer le point subsidiaire 11 a) de l'ordre du jour au SBSTA et le point subsidiaire 11 b) au SBI pour examen.

<sup>35</sup> L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article 1<sup>er</sup> du Protocole de Kyoto.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> FCCC/SBI/2017/19, par. 16.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> FCCC/KP/CMP/2017/3 et Add.1.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> FCCC/SBI/2017/19, par. 112 à 114.

59. À sa 12º séance, la CMP a noté que les Parties n'avaient pas de conclusions spécifiques à formuler sur ces questions et que le SBSTA et le SBI étaient convenus d'en poursuivre l'examen à leur prochaine session (avril-mai 2018).

# XII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

60. À sa 12<sup>e</sup> séance, la CMP a constaté qu'aucune autre question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

### XIII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 13 de l'ordre du jour)

#### A. Rapport d'audit et états financiers de 2016

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

#### B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

- 61. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer les points subsidiaires 13 a) et b) de l'ordre du jour au SBI, pour examen.
- 62. À sa 12° séance, sur recommandation du SBI<sup>39</sup>, la CMP a adopté la décision 5/CMP.13, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

#### C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

- 63. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer le point subsidiaire 13 c) de l'ordre du jour au SBI, pour examen.
- 64. À sa 12<sup>e</sup> séance, sur recommandation du SBI<sup>40</sup>, la CMP a adopté les décisions suivantes :
- a) Décision 6/CMP.13, intitulée « Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 » ;
- b) Décision 7/CMP.13, intitulée « Budget du relevé international des transactions et méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé pour l'exercice biennal 2018-2019 ».

#### XIV. Réunion de haut niveau

(Point 14 de l'ordre du jour)<sup>41</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> FCCC/SBI/2017/19, par. 144 à 150.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> FCCC/SBI/2017/7/Add.1.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 154 à 159.

## XV. Questions diverses

(Point 15 de l'ordre du jour)

65. À la 12<sup>e</sup> séance, la CMP a constaté qu'aucune autre question n'avait été soulevée par les Parties au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### XVI. Conclusion des travaux de la session

(Point 16 de l'ordre du jour)

- 66. À la 15<sup>e</sup> séance de la COP tenue conjointement avec la 14<sup>e</sup> séance de la CMP et la 19<sup>e</sup> séance de la CMA, des représentants des groupes de Parties et des organisations dotées du statut d'observateur ont prononcé des déclarations finales<sup>42</sup>.
- 67. À la 15<sup>e</sup> séance de la CMP, le 18 novembre, un représentant du secrétariat a fait savoir à la CMP que les décisions prises à la treizième session de la CMP n'avaient pas d'incidences budgétaires susceptibles d'entraîner un dépassement du budget de base pour 2018-2019.

# A. Adoption du projet de rapport de la treizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 16 a) de l'ordre du jour)

68. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 18 novembre, la CMP a examiné le projet de rapport de sa treizième session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à achever ledit rapport, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

#### B. Clôture de la session

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

- 69. À sa 12° séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.13, intitulée « Remerciements au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et aux habitants de la ville de Bonn ».
- 70. À sa 15<sup>e</sup> séance, le Président a prononcé la clôture de la treizième session de la CMP.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Voir le document FCCC/CP/2017/11, par. 163 à 165.

#### Annexe

Parties au Protocole de Kyoto, Parties à la Convention dotées du statut d'observateur auprès du Protocole de Kyoto et États dotés du statut d'observateur participant à la treizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

[Anglais seulement]

#### A. Parties to the Kyoto Protocol

Afghanistan Congo Haiti Albania Cook Islands Honduras Hungary Costa Rica Algeria Côte d'Ivoire Iceland Angola India Antigua and Barbuda Croatia Argentina Cuba Indonesia

Armenia Cyprus Iran (Islamic Republic of)

Australia Czechia Iraq Austria Democratic People's Ireland Republic of Korea Azerbaijan Israel Democratic Republic of Bahamas Italy the Congo Bahrain Jamaica Denmark Bangladesh Japan Djibouti Barbados Jordan Dominica Belarus Kazakhstan Dominican Republic Belgium Kenva Ecuador Belize Kiribati Egypt Benin Kuwait El Salvador Bhutan Kyrgyzstan

Bolivia (Plurinational

Storie of Storie of Stories St

Equatorial Guinea

State of) Republic Ethiopia Bosnia and Herzegovina Latvia European Union Botswana Lebanon Fiji Brazil Lesotho Finland Brunei Darussalam Liberia France Bulgaria Libya

Gabon Liechtenstein Burkina Faso Gambia Burundi Lithuania Georgia Cabo Verde Luxembourg Germany Cambodia Madagascar Ghana Cameroon Malawi Greece Central African Republic Malaysia Grenada Chad Maldives Guatemala Chile Mali Guinea China Malta

Colombia Guinea-Bissau Marshall Islands
Comoros Guyana Mauritania

MauritiusPortugalSwedenMexicoQatarSwitzerland

Micronesia (Federated Republic of Korea Syrian Arab Republic

States of) Republic of Moldova Tajikistan Monaco Romania Thailand

MongoliaRussian FederationThe former YugoslavMontenegroRwandaRepublic of Macedonia

Morocco Saint Kitts and Nevis Timor-Leste

MozambiqueSaint LuciaTogoMyanmarSaint Vincent and theTongaNamibiaGrenadinesTunisiaNauruSamoaTurkey

NepalSao Tome and PrincipeTurkmenistanNetherlandsSaudi ArabiaTuvaluNew ZealandSenegalUgandaNicaraguaSerbiaUkraine

NigerSeychellesUnited Arab EmiratesNigeriaSierra LeoneUnited Kingdom of GreatNiueSingaporeBritain and Northern IrelandNorwaySlovakiaUnited Republic of Tanzania

OmanSloveniaUruguayPakistanSolomon IslandsUzbekistanPalauSomaliaVanuatu

Panama South Africa Venezuela (Bolivarian

Panama South Africa Republic of)
Papua New Guinea Spain Viet Nam
Paraguay Sri Lanka Yemen
Peru Sudan Zambia
Philippines Suriname Zimbabwe
Poland Swaziland

#### B. Parties to the Convention that are observers to the Kyoto Protocol

Andorra

Canada

South Sudan

State of Palestine

United States of America

#### C. Observer States

Holy See